

2018:10:01
(C.M. Art.
424-425)

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 1^{er} jour du mois d'octobre 2018, à 18 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle sont présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames	Lisa Houde, dir. gén. par intérim Ginette Côté, conseillère Clara Lavoie, conseillère
Messieurs	Philôme La France, maire Jean Bergeron, conseiller

Emmanuel Tremblay, conseiller

Absents : Alain Boudreault, conseiller
Alain Simard, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR (C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
 1. Ouverture de la séance
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
 3. Adoption des procès-verbaux avec dispense de lecture
 - 3.1. Séance ordinaire du 04 septembre
 - 3.2. Séance extraordinaire du 17 septembre
 4. Lecture et adoption des comptes de septembre 2019
 5. CORRESPONDANCE
 - 5.1. Maison de soins palliatifs : demande de contribution 450 -2019-2020-2021
 - 5.2. Âge d'or : demande de commandite 100\$
 6. ADMINISTRATION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 6.1. Office municipal Saguenay-Le Fjord : Acceptation et signature de l'entente de regroupement des offices municipaux
 - 6.2. Chargé de projet en développement : Ouverture de poste 1 an avec probation de 6 mois
 - 6.3. Raymond Chabot Grant Thornton : Audit financier 2018
 - 6.4. Dépôt du rôle d'évaluation 2019
 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS
 - 7.1. Achat de balises glissière de sécurité 751.10\$ (50 r 8 v)
 - 7.2. Chemin du Quai : Achat de panneau fermeture du chemin
 - 7.3. Acceptation changement Centrale 911
 - 7.4. Aréna : construction mur coupe-son
 - 7.5. Chemin Eugène Morin : Étude géotechnique
 8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1. Club Quad : Appui au projet de sentier régional
 - 8.2. Avis de motion règlement modifiant le plan d'urbanisme numéro 15-289 relatif à un changement des limites pour l'affectation habitation (H) et l'affectation commerciale, de service et habitation (CH)
 - 8.3. Avis de motion règlement de concordance modifiant le règlement de zonage numéro 15-290 en concordance avec la modification du plan d'urbanisme relatif à un changement des limites pour l'affectation habitation (H) et l'affectation commerciale, de service et habitation (CH)
 - 8.4. Avis de motion règlement modifiant le règlement de zonage numéro 15-290 construction de résidence principale possédant une plus petite superficie au sol dans les zones d'affectation agroforestière (AF) et de villégiature (V)
 - 8.5. Borne électrique : résolution d'appui au projet d'installation d'une borne électrique
 9. LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE
 - 9.1. Garderie Scolaire : achat de matériel 400\$ 2018 425\$ 2019
 10. DÉMOCRATIE, PARTICIPATION CITOYENNE ET GOUVERNANCE
 11. VARIA
 - 11.1. Appui demande CPTAQ Myriam Cloutier
 - 11.2. Bibliothèque municipale : versement subvention annuel
 12. RAPPORT DU CONSEIL SUR LES DOSSIERS EN COURS
 13. PÉRIODE DE QUESTIONS
 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, fait fonction de secrétaire de la séance.

**2. 2018:10:256 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

**3.1 2018:10:257 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2018
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 septembre 2018 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**3.2 2018:10:258 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 17 SEPTEMBRE 2018
(C.M. Art. 152)**

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 17 septembre 2018 est accepté dans sa teneur et forme avec dispense de lecture.

**4. 2018:10:259 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES
(C.M. Art. 83-176.5-204)**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes du mois, et autorise les déboursés tel que présentés, au montant total de **86 293.93 \$** pour l'année financière **2018**, le tout préalablement vérifié et paraphé par le maire, M. Philôme La France, et la conseillère Mme Ginette Côté.

QU' une liste des comptes a été déposée et est disponible aux archives dans les filières comptes fournisseurs.

5. CORRESPONDANCE

**5.1 2018:10:260 CAMPAGNE DE FINANCEMENT MAISON DE SOINS
PALLIATIFS DU SAGUENAY 450 \$ POUR 2019, 2020 ET 2021
(C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que la construction de la nouvelle Maison de soins palliatifs du Saguenay est terminée et desservira la population de ville de Saguenay et des municipalités de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la campagne de financement pour compléter le montage financier de la construction et des opérations courantes, un montant de 2.00 \$ par habitant, répartis sur trois ou 5 ans, est demandé aux municipalités du Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire continuer à soutenir ce service à la population;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ :

QUE la municipalité de Petit-Saguenay accepte de participer au financement de la Maison de soins palliatifs du Saguenay, pour un montant de 1350 \$ réparti sur 3 ans, soit 450 \$ en 2019, 450 \$ en 2020 et 450 \$ en 2021.

**5.2 2018:10:261 SUBVENTION CLUB DE L'ÂGE D'OR 100 \$
(C.M. Art. 8 par.2-83-204)**

CONSIDÉRANT que le Club de l'Âge d'Or de Petit-Saguenay sollicite une aide financière pour soutenir leurs activités pour leurs membres;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire encourager cet organisme;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de verser une aide financière de 100 \$ (Ch. 5576) au Club de l'Âge d'Or de Petit-Saguenay.

6. ADMINISTRATION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

**6.1 2018:10:262 REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX DE
SAGUENAY, DE BÉGIN, DE FALARDEAU, DE L'ANSE-SAINT-JEAN, DE
LAROCHE, DE PETIT-SAGUENAY, DE RIVIÈRE-ÉTERNITÉ, DE SAINT-
AMBROISE, DE SAINTE-ROSE-DU-NORD, DE SAINT-FELIX-D'OTIS, DE
SAINT-FULGENCE ET DE SAINT-HONORÉ (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que les Offices municipaux d'habitation de Saguenay, de Bégin, de Falardeau, de L'Anse-Saint-Jean, de Larouche, de

Petit-Saguenay, de Rivière-Éternité, de Saint-Ambroise, de Sainte-Rose-du-Nord, de Saint-Félix-d'Otis, de Saint-Fulgence et de Saint-Honoré ont demandé l'autorisation de la ministre responsable de la Protection des consommateurs et de l'Habitation de se regrouper;

CONSIDÉRANT que ces offices ont présenté aux conseils municipaux des villes de Saguenay, de Bégin, de Falardeau, de L'Anse-Saint-Jean, de Larouche, de Petit-Saguenay, de Rivière-Éternité, de Saint-Ambroise, de Sainte-Rose-du-Nord, de Saint-Félix-d'Otis, de Saint-Fulgence et de Saint-Honoré un projet d'entente de regroupement des douze (12) offices et que les conseils municipaux ont alors manifesté leur accord de principe à la poursuite de cette démarche;

CONSIDÉRANT que les offices municipaux d'habitation présenteront, conformément à l'article 58.1 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec (RLRQ, chapitre S-8), une requête conjointe au lieutenant-gouverneur du Québec pour la délivrance de lettres patentes confirmant leur regroupement selon les termes et conditions d'une entente de regroupement;

CONSIDÉRANT qu'après étude du projet de l'entente du regroupement, il y a lieu d'émettre une recommandation favorable à cette fusion;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay recommande favorablement le regroupement des Offices municipaux d'habitation de Saguenay, de Bégin, de Falardeau, de L'Anse-Saint-Jean, de Larouche, de Petit-Saguenay, de Rivière-Éternité, de Saint-Ambroise, de Sainte-Rose-du-Nord, de Saint-Félix-d'Otis, de Saint-Fulgence et de Saint-Honoré suivant les termes et conditions du projet d'entente de regroupement.

QUE le maire, M Philôme La France, est autorisé à signer ladite entente, pour et au nom de l'Office municipal d'habitation de Petit-Saguenay

**6.2 2018:10:263 OUVERTURE DE POSTE DIRECTEUR DU
DÉVELOPPEMENT (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que la chargée de projet en développement, Mme Vicky Lemieux, ne renouvelera pas de son mandat de 4 mois qui se termine le 15 octobre 2018;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a décidé de rouvrir un poste permanent de directeur du développement;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise l'affichage d'un poste de directeur du développement à 35h par semaine, avec une période de probation de 6 mois;

**6.3 2018:10:264 MANDAT VÉRIFICATION ÉTATS FINANCIERS 2018
9 995 \$ RAYMOND CHABOT GRANT THORTON
(C.M. Art. 83-204-966)**

CONSIDÉRANT que selon l'article 966 du Code municipal du Québec, le conseil municipal doit nommer un vérificateur externe pour la vérification des états financiers 2018;

CONSIDÉRANT que Raymond Chabot Grant Thornton offre leurs services pour l'année financière 2018 au coût de 9 995 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte l'offre de Raymond Chabot Grant Thornton, pour réaliser la vérification des états financiers 2018 pour un montant de 9 995 \$ plus taxes.

**6.4 2018:10:265 DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL 2019-2020-2021
(C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT que madame Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, a reçu en date du 12 septembre 2018, le dépôt du rôle d'évaluation pour les exercices financiers de 2019-2020-2021;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte le rôle d'évaluation foncière de la municipalité de Petit-Saguenay, pour les exercices financiers 2019-2020-2021, selon le sommaire du rôle d'évaluation suivant:

Valeurs imposables

Terrains	: 13 501 300 \$
Bâtiments	: 34 519 900
Total immeubles	: 48 021 200 \$

Valeurs non imposables

Terrains	: 5 264 200 \$
Bâtiments	: 5 712 000
Total immeubles	: 10 976 200 \$

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

**7.1 2018:10:266 ACHAT DE BALISES POUR GARDE-FOUS
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de remplacer plusieurs balises qui servent à identifier les garde-fous pour la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise l'achat de 50 balises de garde-fous rouges et 8 vertes chez Signis inc. au coût de 751.10 \$ plus taxes et livraison.

**7.2 2018:10:267 SIGNALISATION FERMETURE HIVERNALE RUE DU QUAI
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'améliorer la signalisation pour mieux identifier la fermeture d'une section de la rue du quai en hiver lorsqu'il est utilisé par le sentier de motoneige;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise l'achat de panneaux de signalisation chez Signis inc. pour la fermeture d'une section de la rue du Quai pendant la période hivernale.

**7.3 2018:10:268 VERSEMENT À UN TIERS DE LA TAXE SUR LES
SERVICES TÉLÉPHONIQUES 9-1-1 (C.M. Art. 84)**

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mandaté la MRC du Fjord-du-Saguenay, pour procéder à un appel d'offres et de conclure une entente pour le centre des appels d'urgence 911;

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay a conclu une entente avec le centre d'appels d'urgence de la ville d'Alma;

CONSIDÉRANT que l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244.73 et 244.74 de la *Loi sur la fiscalité municipale* et qu'elle doit faire remise de la taxe imposée sur les services téléphoniques aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire que l'Agence fasse plutôt remise directement à l'organisme qui lui offre les services de centre d'urgence 9-1-1 dès que la chose sera possible;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec de verser à compter du mois d'octobre 2018 la taxe perçue pour la municipalité de Petit-Saguenay (94205) qui sera versée en décembre à la Ville d'Alma, au centre d'appels d'urgence de la ville d'Alma dont le siège social est situé au 140 Saint-Joseph Sud, Alma Québec, G8B 3R1 pour et à l'acquit de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la *Loi sur la fiscalité municipale* qui lui sont dues, la présente ayant un effet libératoire pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

**7.4 2018:10:269 MUR COUPE-SON COMPRESSEURS ÉCO-GLACE ARÉNA
(C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que Les résidents situés à proximité de l'aréna sont incommodés par le bruit que fait les compresseurs du système éco-glace qui refroidit l'aréna lors qu'ils sont en fonction;

CONSIDÉRANT que la construction d'un mur coupe-son autour des compresseurs est la meilleure solution pour remédier à cette situation

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal autorise les employés municipaux à construire un mur coupe-son en bois et isolé avec de la laine acoustique autour des compresseurs du système éco-glace de l'aréna de la Vallée

QUE les coûts pour ce projet se situent entre 2000 \$ et 4000 \$.

**7.5 2018:10:270 APPROBATION DEVIS ÉTUDE GÉOTECHNIQUE
GLISSEMENT DE TERRAIN RUE EUGÈNE-MORIN (C.M. Art. 83-204)**

CONSIDÉRANT que la municipalité doit accorder un mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique pour déterminer la solution optimale afin de sécuriser la rue Eugène-Morin à l'emplacement du glissement de terrain;

CONSIDÉRANT que la firme WSP a préparé un devis pour demander des soumissions pour cette étude;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean Bergeron
APPUYÉ PAR M. Emmanuel Tremblay**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** le conseil municipal approuve le devis préparé par WSP et autorise l'inspecteur en bâtiment et contremaître à procéder à un appel d'offres sur invitation.
- QUE** cette dépense sera puisée à même le Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec, du ministère de la Sécurité publique, numéro de dossier 14888.

8. DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

**8.1 2018:10:271 APPUI AU PROJET DE SENTIER QUAD TRANS-
QUÉBEC 70 BAS-SAGUENAY (C.M. Art. 83)**

CONSIDÉRANT le Club Quad du Fjord et le Comité VHR du Bas-Saguenay travaillent depuis quelques années sur un projet de sentier quad Trans-Québec 70 Bas-Saguenay afin de permettre d'évaluer la teneur environnementale, les retombées écologiques, la prudence à convenir dans les interventions et les retombées économiques et touristiques pour le milieu.

CONSIDÉRANT que les retombées économiques de l'activité quad sont maintenant reconnues et importantes pour notre communauté, cependant, nous voulons nous assurer que le développement de sentiers quads se concrétise dans une optique de développement durable.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- QUE** la municipalité de Petit-Saguenay accorde son appui et selon nos ressources, notre entière collaboration au projet de sentier quad Trans-Québec 70 Bas-Saguenay du Club Quad du Fjord et du Comité VHR du Bas-Saguenay.

**8.2. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME
NUMÉRO 15-289 RELATIF À UN CHANGEMENT DES LIMITES POUR
L'AFFECTION HABITATION (H) ET L'AFFECTION
COMMERCIALE, DE SERVICE ET HABITATION (CH)**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Jean Bergeron, conseiller, qu'il verra à déposer ou déposera, pour adoption à une séance subséquente, un règlement ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 15-289 relatif à un changement des limites pour l'affectation habitation (H) et l'affectation commerciale, de service et habitation (CH), sera adopté.

8.3 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DE CONCORDANCE MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 15-290 EN CONCORDANCE AVEC LA MODIFICATION DU PLAN D'URBANISME RELATIF À UN CHANGEMENT DES LIMITES POUR L'AFFECTATION HABITATION (H) ET L'AFFECTATION COMMERCIALE, DE SERVICE ET HABITATION (CH)

AVIS DE MOTION est donné par monsieur Emmanuel Tremblay, conseiller, qu'il verra à déposer ou déposera, pour adoption à une séance subséquente, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 15-290 en concordance avec la modification du plan d'urbanisme relatif à un changement des limites pour l'affectation habitation (H) et l'affectation commerciale, de service et habitation (CH).

8.4 AVIS DE MOTION RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 15-290 CONSTRUCTION DE RÉSIDENCE PRINCIPALE POSSÉDANT UNE PLUS PETITE SUPERFICIE AU SOL DANS LES ZONES D'AFFECTATION AGROFORESTIÈRE (AF) ET DE VILLÉGIATURE (V)

AVIS DE MOTION est donné par madame Ginette Côté, conseillère, qu'elle verra à déposer ou déposera, pour adoption à une séance subséquente, un règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 15-290 afin de permettre construction de résidence principale possédant une plus petite superficie au sol dans les zones d'affectation agroforestière (AF) et de villégiature (V).

8.5 2018:10:272 BORNE ÉLECTRIQUE : RÉOLUTION D'APPUI AU PROJET D'INSTALLATION D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que la MRC du Fjord-du-Saguenay offre 10 000 \$ d'aide financière à chacune de ses municipalités pour des projets d'implantation de bornes de recharge électriques pour véhicules;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge qu'un tel projet serait un atout pour Petit-Saguenay;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accepte de démarrer un projet d'étude pour aller chercher le financement manquant pour installer une borne de recharge de véhicule électrique à Petit-Saguenay.

9. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

9.1 2018:10:273 ACHAT DE MATÉRIEL POUR GARDERIE SCOLAIRE (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que la municipalité a mis sur pied un service de garde en milieu scolaire et qu'il y a lieu d'acheter du matériel pour bien démarrer ce service;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal accorde un budget de 400 \$ en 2018 et de 425 \$ pour l'année 2019, pour permettre d'acheter le matériel nécessaire au démarrage de la garderie en milieu scolaire et d'offrir un service de qualité.

10. DÉMOCRATIE, PARTICIPATION CITOYENNE ET GOUVERNANCE

11. VARIA

11.1 2018:10:274 DEMANDE AUTORISATION CPTAQ MYRIAM CLOUTIER (GÎTE ET ARTISANAT) (C.M. Art. 83)

CONSIDÉRANT que madame Myriam Cloutier fait une demande d'autorisation à la CPTAQ pour utilisation à des fins autres que l'agriculture de sa résidence, située sur une partie du lot 26 rang 1 Saguenay canton Dumas, pour y exploiter un gîte de 2 chambres et une boutique-atelier d'art et artisanat;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Clara Lavoie
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay appuie la demande à la CPTAQ de madame Myriam Cloutier, d'utilisation à des fins autres que l'agriculture pour exploiter dans sa résidence un gîte de 2 chambres et une boutique-atelier d'art et artisanat.

QUE la secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, Mme Lisa Houde, certifie que cette demande ne contrevient pas aux règlements d'urbanisme de la municipalité de Petit-Saguenay

QUE la municipalité de Petit-Saguenay certifie qu'il n'y a pas d'espace vacant non-agricole dans ce secteur pour satisfaire cette demande.

11.2 2018:10:275 SUBVENTION BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE 1300 \$ (C.M. Art. 8 par.2-83-204)

CONSIDÉRANT que le comité de la bibliothèque municipale a fait sa demande de subvention annuelle afin de pouvoir offrir à leurs abonnées un bon choix de lecture, de pourvoir au bon fonctionnement de la bibliothèque et se perfectionner;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire continuer à encourager cette activité;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Ginette Côté

APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal Petit-Saguenay accepte de verser une subvention de 1300 \$ (Ch. 5575) à la bibliothèque municipale de Petit-Saguenay.

11.3 CORRESPONDANCE (C.M. Art. 142)

GROUPE ENVIRONNEX

Certificat d'analyses officiel pour le mois de septembre, eau potable.

GROUPE ENVIRONNEX

Certificat d'analyses officiel pour le mois de septembre, eau usée.

GROUPE ENVIRONNEX

Certificat d'analyses officiel à la sortie du drain des bassins, eau usée.

Élection Québec

Explication de la loi électorale concernant l'usage de locaux pour les élections générales provinciales du 1er octobre.

Ecce terra arpenteurs géomètres

Demande de documents dans le cadre de la rénovation cadastrale.

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Annonce d'un nouvel appel de propositions dans le cadre du programme de financement de la Stratégie québécoise de réduction de l'herbe à poux et autres pollens allergènes.

Tremblay & Compagnes Syndics et Gestionnaires Ltée - Chicoutimi

État des recettes et débours dans la faillite de Sylvain Boivin.

Municipalité de Rivière-Éternité

Présentation d'une résolution pour la mise en commun de ressources dans le cadre du programme de mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

Municipalité de Saint-Félix-d'Otis

Réception d'un don de 100.00\$ pour les Fêtes du 100e anniversaire.

MRC du Fjord-du-Saguenay, David Gilbert évaluateur

Dépôt du rôle d'évaluation triennal de la municipalité de Petit-Saguenay.

Municipalité de Baie-Sainte-Catherine

Réception d'un don de 50.00\$ pour les Fêtes du 100e anniversaire.

Ressources Humaines, colloque annuel 2018

Invitation à la 9e édition axée sur la gestion de la diversité.

Caisse d'économie solidaire

Publicité pour le documentaire : Les bâtisseurs 40 ans d'habitation communautaire au Québec.

Association forestière Saguenay-Lac-Saint-Jean

Feuille d'inscription pour le congrès du 25 octobre : Forêts et bois, adaptation aux changements climatiques.

CNESST

Relevé des prestations accordées et des sommes imputées pour les années 2014-2018.

MRC du Fjord-du-Saguenay

Résolution de la MRC de ne pas présenter de projet chapeauté par la MRC dans le cadre de l'aide financière du MAMOT pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal.

9-1-1 Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec

Versement de 320.21\$ pour remise mensuelle de la taxe aux fins du financement des centres d'urgence.

12. RAPPORT DES DOSSIERS MUNICIPAUX

- Chacun des conseillers fait rapport des dossiers de la commission dont il a la présidence.
- Le maire Philôme La France résume les dossiers en cours : Congrès de la FQM : promesses de rembourser plus de TVQ aux municipalités et aide supplémentaire aux municipalités dévitalisées. Suivi des pertes de courant prolongées de l'été avec Hydro-Québec, il y aura un contrôle de la végétation dans St-Louis et St-Étienne cet automne. Régie incendie et schéma de couverture de risque. La Fédération de l'escalade va aménager un stationnement pour le site d'escalade au cabanage.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR CONTRIBUABLES (Art. 150)

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)

À 19 h 03, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2018:10:259 – 2018:10:260 – 2018:10:261 - 2018:10:264 – 2018:10:266 – 2018:10:267 – 2018:10:269 – 2018:10:273 – 2018:10:275.

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
secrétaire-trésorière et
Directrice générale par intérim

2018:10:16
(C.M. Art.
152-153)

Le procès-verbal de la séance extraordinaire dûment convoquée du conseil municipal de Petit-Saguenay tenue le 16^e jour du mois d'octobre 2018, à 18 h 30, à l'endroit habituel des séances du conseil, à laquelle étaient présents :

(C.M.Art.147)

Mesdames Lisa Houde, dir. gén. par intérim
Ginette Côté, conseillère
Clara Lavoie, conseillère
Messieurs Philôme La France, maire
Jean Bergeron, conseiller
Emmanuel Tremblay, conseiller
Alain Simard, conseiller

Absent : Alain Boudreault, conseiller

Sous la présidence de monsieur Philôme La France, maire.

ORDRE DU JOUR

(C.M. Art. 152)

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. ADMINISTRATION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES
 - 3.1 Renouvellement de l'entente service aux sinistrés avec la croix rouge et versement contribution 2018 160\$
4. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS
 - 4.1 Chemin Eugène Morin : Octroi du contrat pour l'étude géotechnique et des forages 21 500\$
5. VARIA
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE (C.M. Art. 158-159-201)

La séance est ouverte à 18 h 30 par M. Philôme La France, maire de Petit-Saguenay. Mme Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale par intérim, fait fonction de secrétaire de la séance.

2. 2018:10:276 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR C.M. Art. 152)

**IL EST PROPOSÉ PAR M Alain Simard
APPUYÉ PAR Mme Clara Lavoie**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE l'ordre du jour de la présente réunion du conseil municipal est adopté tel que lu.

3. ADMINISTRATION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

3.1 2018:10:277 RENOUELEMENT ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS AVEC LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE 3 ANS (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que les villes / municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q.,C.C. -27);

CONSIDÉRANT que les villes / municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant-Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide

humanitaire (Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes / municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur, et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en oeuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

CONSIDÉRANT que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

CONSIDÉRANT la volonté de la MUNICIPALITÉ et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite.

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Alain Simard
APPUYÉ PAR M. Jean Bergeron**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accepte de renouveler l'entente de service aux sinistrés entre LA MUNICIPALITÉ DE PETIT-SAGUENAY et la SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE, pour une période de **trois (3) ans** et délègue monsieur Philôme La France, maire, et madame Lisa Houde, secrétaire-trésorière et directrice générale, à signer le protocole d'entente.

QUE la municipalité accepte de verser, selon la clause **10.1** de l'entente, les contributions annuelles demandées selon le tableau suivant :

2018-2019 : 160 \$ (Ch. 5578)

2019-2020 : 170 \$

2020-2021 : 170 \$

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE, INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

4.1 2018:10:278 OCTROI DU CONTRAT ÉTUDE GÉOTECHNIQUE GLISSEMENT DE TERRAIN RUE EUGÈNE-MORIN (C.M. Art. 83-204)

CONSIDÉRANT que la municipalité doit accorder un mandat pour la réalisation d'une étude géotechnique pour déterminer la solution optimale afin de sécuriser la rue Eugène-Morin à l'emplacement du glissement de terrain;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation, avec le devis réalisé par la firme WSP, et a reçu les soumissions suivantes :

Groupe GÉOS	: 21 500 \$ plus taxes
Englobe	: 23 900 \$ plus taxes
ABS	: 31 955 \$ plus taxes

CONSIDÉRANT que la firme WSP a étudié les soumissions reçues et recommande l'octroi de ce mandat au Groupe GÉOS;

EN CONSÉQUENCE,

**IL EST PROPOSÉ PAR M. Emmanuel Tremblay
APPUYÉ PAR Mme Ginette Côté**

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le conseil municipal de Petit-Saguenay accorde le mandat pour réaliser l'étude géotechnique de la rue Eugène-Morin au Groupe GÉOS au coût de 21 500 \$ plus les taxes.

QUE cette dépense sera puisée à même le Programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 5 avril au 16 mai 2017 dans des municipalités du Québec, du ministère de la Sécurité publique, numéro de dossier 14888.

5. VARIA

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (C.M. Art. 83)

À 18 h 35, Philôme La France, maire, déclare que la séance est terminée.

CERTIFICAT (C.M. Art. 1093.1 et 961)

Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par les résolutions : 2018:10:277 – 2018:10:278

PHILÔME LA FRANCE,
Maire

LISA HOUDE
secrétaire-trésorière et